



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/15
10 mai 2023



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-douzième réunion
Montréal, 29 mai – 2 juin 2023
Point 9(c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROJETS RECOMMANDÉS AUX FINS D'APPROBATION GLOBALE

1. Le présent document comprend des informations récapitulatives sur les projets recommandés aux fins d'approbation globale et une recommandation du Secrétariat devant être soumise à l'examen du Comité exécutif. Il comprend aussi, en annexe, la liste des projets recommandés aux fins d'approbation globale. Le tableau 1 présente un récapitulatif des demandes recommandées aux fins d'approbation globale.

Tableau 1 : Demandes recommandées aux fins d'approbation globale

Projets et activités	Nombre de pays	Nombre de demandes de financement	Montant recommandé (\$ US)
Tranches de PGEH approuvés	15*	33	8 302 325
Préparation pour la phase III des PGEH	2	3	96 900
Vérification de la conformité d'un certain pays visé à l'article 5 avec l'Accord de son PGEH	1	1	33 900
Tranche d'un plan de contrôle des émissions de HFC-23 approuvé	1	1	414 690
Préparation pour les plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali (KIP) et/ou activités en lien avec les investissements	6	12	970 140
Renouvellement de projets de renforcement des institutions	31	31	9 252 250
Activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien (décision 89/6)	1	1	113 000
Total		82	19 183 205

* Quatre de ces tranches (Honduras, Malawi, Nicaragua et Zimbabwe) comportent des activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien (décision 89/6).

Remarque : Les montants de financement incluent les coûts d'appui d'agence.

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/1

2. Les demandes concernant la préparation de la phase III des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), la vérification de la conformité d'un certain pays visé à l'article 5 avec l'Accord de son PGEH, la préparation des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour les HFC (KIP) et/ou les activités en lien avec les investissements, et le renouvellement des projets de renforcement des institutions sont présentées dans les programmes de travail 2023 du PNUD², du PNUE³, de l'ONUDI⁴ et de la Banque mondiale⁵, ainsi que dans le document sur la coopération bilatérale⁶.

3. Les tranches des PGEH approuvés de 15 pays, à savoir Cuba (phase II, deuxième tranche)⁷, la République dominicaine (phase III, deuxième tranche)⁸, le Guyana (phase II, troisième tranche)⁹, le Honduras (phase II, deuxième tranche)¹⁰, l'Indonésie (phase II, quatrième tranche)¹¹, le Liban (phase II, quatrième tranche)¹², le Malawi (phase II, deuxième tranche)¹³, le Mali (phase I, cinquième tranche)¹⁴, le Mexique (phase II, cinquième tranche)¹⁵, le Nicaragua (phase II, deuxième tranche)¹⁶, le Panama (phase III, deuxième tranche)¹⁷, la Thaïlande (phase II, deuxième tranche)¹⁸, la Tunisie (phase II, deuxième tranche)¹⁹, l'Uruguay (phase III, deuxième tranche)²⁰ et le Zimbabwe (phase II, deuxième tranche)²¹, la tranche correspondant au plan de contrôle des émissions de HFC-23 au Mexique²², et la demande de financement d'activités supplémentaires pour maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien au Kirghizistan²³ sont présentées dans les propositions de projet des pays concernés.

Recommandation

4. Le Secrétariat recommande que le Comité exécutif approuve les projets et activités soumis aux fins d'approbation globale aux niveaux de financement indiqués en annexe du présent document. L'approbation de ces projets couvrirait les programmes de mise en œuvre associés aux tranches concernées des projets pluriannuels ; les Accords mis à jour, le cas échéant ; les conditions ou dispositions pertinentes incluses dans les documents d'évaluation des projets correspondants ; et les observations à communiquer aux gouvernements bénéficiaires du renouvellement des projets de renforcement des institutions.

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/17

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/18

⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/19

⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/20

⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/14

⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/25

⁸ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/26

⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/27

¹⁰ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/28

¹¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/29

¹² UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/31

¹³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/32

¹⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/33

¹⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/34

¹⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/35

¹⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/36

¹⁸ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/39

¹⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/40

²⁰ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/41

²¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/42

²² UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/34

²³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/30